

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET ANNEXE "ASSAINISSEMENT - RÉGIES ASSUJETTIES À LA TVA"

Il est proposé de voter le budget primitif annexe « Assainissement – Régies Assujetties à la TVA » pour l'année 2020 équilibré en dépenses et en recettes à 5 021 198 €.

La Communauté Paris-Saclay exercera la compétence Assainissement à compter du 1^{er} janvier 2020. Le présent budget retrace les opérations exploitées via des régies assujetties à la TVA. Les communes concernées sont :

- Chilly-Mazarin
- Linas
- Longjumeau
- Orsay
- La Ville du bois

Un suivi commune par commune sera effectué, en recettes et en dépenses, en fonctionnement comme en investissement.

1- La section de fonctionnement

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 2 140 842 €.

En fonctionnement, le budget 2020 a été prévu pour correspondre aux éléments budgétaires établis auprès des communes et du SYORP. Après agrégation des montants, le BP 2020 se décompose ainsi :

- 406 K€ de dépenses courantes, qui recouvrent les frais des régies (prestataires, entretien, etc.),
- 187 K€ de charges de personnel, comprenant des mises à disposition de services et une quote-part des charges de personnel du service Communauté Paris-Saclay (proratisation selon le volume des investissements).
- 35 K€ de frais financiers, pour faire face aux emprunts récupéré auprès des communes et pour assurer les emprunts à venir.
- 800 K€ de dotations aux amortissements (opération d'ordre),
- 713 K€ de virement de la section de fonctionnement vers l'investissement (opération d'ordre),

Les recettes de fonctionnement comprennent :

- 1 941 K€ de redevance prélevée sur les usagers,
- 200 K€ de reprise de subventions (opération d'ordre).

2- La section d'investissement

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 2 880 356 €. Les dépenses d'investissement concernent :

- 984 K€ de travaux, conformément au PPI établi par les services de la Communauté Paris-Saclay,

- 102 K€ d'études, qui correspond à la quote-part du schéma directeur d'assainissement affectée sur ce budget (proratisation selon le volume des investissements).
- 200 K€ de reprise de subventions (opération d'ordre).
- 1 594 K€ d'amortissement en capital de la dette (dont 0,8M€ de remboursement d'avance de trésorerie du budget principal)

Les recettes d'investissement concernent :

- 268 K€ de subventions, sur la base d'un taux de subventions moyen de 30% des investissements.
- 1 100 K€ de recours à l'emprunt (dont 0,8M€ d'avance de trésorerie du budget principal)
- 800 K€ de dotations aux amortissements (opération d'ordre),
- 713 K€ de virement de la section de fonctionnement vers l'investissement (opération d'ordre).